



**Contrats à commandes de logiciels : prise d'un décret visant à
permettre aux ministères et organismes d'assurer la continuité dans
leurs activités
Nouvelles modalités applicables**

Québec, le 13 décembre 2017 – Le 22 novembre dernier, le Conseil des ministres autorisait le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par le [décret numéro 1118-2017](#), à conclure des contrats selon des conditions différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1).

Les organismes publics et les personnes morales de droit public pourront assurer la continuité de leurs activités, principalement à l'égard de leurs systèmes de mission, par l'achat de logiciels, dans des situations bien définies, par l'intermédiaire de contrats à commandes conclus de gré à gré, et ce, dans le respect des principes de la Loi et au meilleur coût possible pour l'administration publique.

Le recours à l'appel d'offres public demeure la première option à envisager pour combler un besoin d'acquisition de composantes en TI, et la seule option pour tout nouveau besoin en TI.

L'annexe 1, joint au présent avis, identifie les fournisseurs et les familles de produits pour lesquels le remplacement des logiciels, à la suite d'un appel d'offres public, entraînerait soit une incompatibilité technologique soit des coûts substantiels, alors qu'un recours aux exceptions prévues par la Loi engendrerait des délais et des coûts supplémentaires.

La clientèle du CSPQ pourra bénéficier des prix et des modalités avantageux qui auront été négociés en fonction du pouvoir d'achat gouvernemental. De plus, les contrats mis à la disposition des ministères et organismes offriront un cadre d'acquisition flexible, tout en renforçant leur imputabilité quant à leurs décisions d'acquisition.

Modalités – Logiciels relatifs à un système de mission

Au cours des deux prochaines années, le CSPQ pourra conclure de gré à gré des contrats à commandes pour des logiciels programmés et assemblés pour le fonctionnement d'un système de mission pour l'une ou l'autre des quatre situations suivantes :

- la mise à jour d'un logiciel par l'acquisition de correctifs critiques et de correctifs de sécurité;
- la mise à niveau d'un logiciel;
- l'acquisition d'exemplaires supplémentaires d'un logiciel pendant la durée de vie utile de ce système;
- l'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par un organisme public.

Pour se prévaloir d'un contrat à commandes d'un logiciel relatif à un système de mission, un organisme public doit obtenir, en plus de l'autorisation de son dirigeant, une confirmation de celui-ci selon laquelle l'acquisition est liée à un système de mission.

Un système de mission est un système informatique qui remplit les deux conditions suivantes :

- il est utilisé pour la prestation des services liés directement à la mission de l'organisme;
- un arrêt imprévu de ce système est susceptible d'entraîner un des effets préjudiciables suivants :
 - une impossibilité pour l'organisme de remplir sa mission;
 - une atteinte aux services offerts aux citoyens, aux entreprises ou à d'autres organismes publics;
 - une contravention aux lois et règlements.

Modalités – Logiciels autres qu'un logiciel relatif à un système de mission

De même, le CSPQ pourra conclure de gré à gré des contrats à commandes pour des logiciels autres que ceux relatifs à un système de mission pour l'une ou l'autre des quatre situations suivantes :

- la mise à jour d'un logiciel par l'acquisition de correctifs critiques et de correctifs de sécurité;
- la mise à niveau d'un logiciel à sa version majeure suivante;
- l'acquisition d'exemplaires supplémentaires d'un logiciel pour une fin autre que le remplacement d'un exemplaire du même logiciel détenu par un organisme public;
- l'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par un organisme public.

Pour se prévaloir d'un tel contrat à commandes, un organisme public doit :

- obtenir l'autorisation de son dirigeant;
- pouvoir démontrer qu'un changement de logiciel entraînerait à son égard soit une incompatibilité technologique avec les logiciels actuellement utilisés, soit des coûts substantiels.

Le CSPQ, votre allié de choix en matière d'acquisition de biens en TI

À l'écoute des besoins des organismes publics, le CSPQ met en place des contrats à commandes permettant d'assurer la continuité opérationnelle des systèmes de mission et d'autres logiciels, de façon avantageuse, notamment par la simplification et l'allégement des procédures administratives et par des escomptes de volume appréciables.

Par cette stratégie d'acquisition, le CSPQ témoigne d'une vision responsable prenant en considération l'ensemble des effets opérationnels et économiques sans compromettre le libre jeu de la concurrence et l'ouverture à l'innovation.

Le CSPQ invite sa clientèle à consulter régulièrement le [Portail d'approvisionnement](#) afin de connaître les différents contrats à commandes qui sont mis à sa disposition.

Pour en savoir davantage sur ces nouvelles modalités et sur la négociation des contrats, vous pouvez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel, à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

ANNEXE 1 – Fournisseurs et familles de produits

Fournisseurs

- Adobe Systems
- BMC Software
- CA Canada Company
- Carahsoft Technology Corp. (Red Hat)
- Check Point Software Technologies
- Citrix Systems
- Commvault Systems Corporation Compuware du Canada
- Dell EMC
- Druide informatique
- IBM
- IBM Canada
- Institut SAS Canada
- McAfee LLC
- Microsoft Canada
- Novell Canada
- Oracle Canada ULC
- SAP Canada
- Symantec
- Trend Micro
- Veritas
- VMware International

Familles de produits

- Logiciels connexes à la gestion de bases de données
- Logiciels de communication et de collaboration
- Logiciels de création et d'édition de contenus
- Logiciels de développement
- Logiciels de déverminage
- Logiciels de gestion de statistiques et d'aide à la décision
- Logiciels de gestion et d'automatisation des tâches
- Logiciels de prise de copies, de sécurité et de disponibilité
- Logiciels de produit réseau
- Logiciels de suites bureautiques
- Logiciels de virtualisation
- Outils de développement et de gestion d'infrastructures
- Systèmes de gestion de bases de données
- Systèmes d'exploitation